

2015:06:01
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois de juin 2015, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames	Ginette Côté, mairesse Aurore Gagné, conseillère
Messieurs	Jean-François Houde, conseiller Emmanuel Tremblay, conseiller Guy Houde, conseiller Jérôme Bouchard, sec.-très. et dir. gén.

Absents : Benoît Lavoie, conseiller
Jérôme Boudreault, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2015
4. Lecture et adoption des comptes
5. Adoption du projet agent de développement pour contribution extraordinaire du Fond Péribonka (15 000\$)
6. Adoption de la tenue à jour du rôle d'évaluation : 8 révisions pour 34 700\$ de hausse d'évaluation
7. Adoption d'adhésion annuelle au Conseil Régional de la Culture (75\$)
8. Adoption des états financiers OMH 2014
9. Adoption budget supplémentaire : expertise ROCHE sur les travaux de 2011, demandé par le MSP (500\$, visite plus étude de la correspondance)
10. Adoption des premiers projets de règlements :
 - 10.1. 15-289 : Plan d'urbanisme
 - 10.2. 15-290 : Zonage
 - 10.3. 15-291 : Construction
 - 10.4. 15-292 : Lotissement
 - 10.5. 15-293 : Permis et certificats
 - 10.6. 15-294 : Dérogations mineures
 - 10.7. 15-295 : Plan d'aménagement ensemble (PAE)
 - 10.8. 15-296 : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.9. 15-297 : Usages conditionnels pour l'industrie artisanale en zone Agroforestière
11. Avis de motion d'un règlement de brûlage
12. Adoption embauche étudiants été 2015 (Préposée aux touristes - Bureau d'information touristique - et deux animateurs Centre des loisirs)
13. Autorisation aux dossiers par la Mutuelle FQM pour une soumission d'assurances
14. Approbation d'un contrat d'entretien paysager pour l'ancienne COOP
15. Approbation d'un contrat de modification de la carte touristique avec contribution du Comité touristique
16. Avis de motion règlement de la cour municipale commune
17. Approbation commandite : Corporation de la gestion de la Rivière Saint-Jean (2x70\$) et Association La Rivière (5x27\$)
18. Affaires nouvelles
 - 18.1. Approbation subdivision Lot 53 Rang 1 Est Petit-Saguenay
 - 18.2. Approbation Demande de rendez-vous avec ministre Laurent Lessard
 - 18.3. Approbation remise de l'Annexe Programme Aide Entretien Réseau Routier (65 874.04\$)
 - 18.4. Consultation publique Dérogation mineure Luc Gobeil
 - 18.5. Approbation dérogation mineure Luc Gobeil
19. Correspondance
20. Rapport dossiers municipaux
21. Période de questions pour les contribuables
22. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2015:06:98 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2015:06:99 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mai 2015 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2015:06:100 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Petit-Saguenay, Jérôme Bouchard, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **5 586.68 \$** pour l'année financière **2015**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**5. 2015:06:101 ADOPTION DU PROJET AGENT DE DÉVELOPPEMENT
CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE DU FONDS DE LA PÉRIBONKA
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a aboli les CLD ainsi que les subventions pour l'embauche des agents de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place une contribution extraordinaire du Fonds de Péribonka, offrant une subvention de 15 000 \$ par municipalité pour l'année 2015 pour l'embauche d'un agent de développement;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire un rapport d'activité de l'agent de développement pour faire la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal Petit-Saguenay dépose à la MRC du Fjord-du-Saguenay le rapport d'activité 2015 de l'agent de développement et demande le versement de l'aide financière extraordinaire de 15 000 \$.

**6. 2015:06:102 APPROBATION 10 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 10 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2013-2014-2015;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 10 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2013-2014-2015 pour une variation totale de **34 700 \$**.

Rôle d'évaluation 2013-2013-2015

3 certificats d'évaluation # 14-107 au 14-109

3 certificats d'évaluation # 15-004 au 15-010

Évaluation au 20-01-2015 =	38 468 800 \$
Variation =	+34 700 \$
Évaluation au 12-05-2015 =	38 503 500 \$

**7. 2015:06:103 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ANNUELLE CONSEIL
RÉGIONAL DE LA CULTURE 75 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de la Culture a transmis le renouvellement de la carte de membre 2015 pour un montant de 75 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire renouveler cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay renouvelle son adhésion au CRC Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2015 au coût de 75 \$.

**8. 2015:06:104 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 O.M.H.
DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 966.2, 966.3, 966.4-83)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal qui dit que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice financier pour lequel il a été nommé, les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation et les présenter au conseil municipal avant le 30 avril;

CONSIDÉRANT que les états financiers démontrent un surplus de 9166 \$ pour l'exercice 2014, dont 10 % revient à municipalité soit un montant 916.60 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier 2014.

**9. 2015:06:105 APPROBATION BUDGET EXPERTISE SUPPLÉMENTAIRE
TRAVAUX PLUIES 2011 – ROCHE 500 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique a fait la demande de mesures et explications supplémentaires sur les travaux de reconstructions réalisés en 2012 dans le cadre de dommages causés par les pluies abondantes des 28 et 29 août 2011;

CONSIDÉRANT que la firme Roche ltée, Groupe-conseil, offre leurs services pour répondre aux interrogations du ministère pour un montant forfaitaire de 500 \$ incluant une visite des sites concernés et études de la correspondance relative à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Roche ltée Groupe-conseil, au montant forfaitaire de 500 \$ pour répondre aux interrogations supplémentaires du ministère de la Sécurité publique sur les travaux de reconstructions réalisés en 2012 dans le cadre de dommages causés par les pluies abondantes des 28 et 29 août 2011.

QUE cette dépense sera puisée à même le règlement numéro 11-267.

10. ADOPTION DES 1^{ER} PROJETS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**10.1 2015:06:106 ADOPTION DU PROJET DE PLAN D'URBANISME
(L.A.U. Art. 33-81-95)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit adopter un plan d'urbanisme pour la totalité de son territoire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une résolution pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme a été adoptée à la séance du 3 décembre 2012 conformément à l'article 81 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le plan d'urbanisme, le conseil doit procéder à une consultation sur ses divers éléments ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption conformément à l'article 95 de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay adopte le 1^{er} projet de plan d'urbanisme.

QUE le projet de règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 sera soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay. Le conseil entend adopter la version finale du projet de règlement de plan d'urbanisme d'ici le 10 août 2015.

**10.2 2015:06:107 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE
(L.A.U. Art. 95-102-123)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de zonage conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le règlement de zonage en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement de zonage le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement de zonage numéro 15-290 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

10.3 2015:06:108 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (L.A.U. Art. 95-102-123)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de construction conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le règlement de construction en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement de construction, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement de construction numéro 15-291 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

10.4 2015:06:109 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (L.A.U. Art. 95-102-123)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de lotissement conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le règlement de lotissement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement de lotissement, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement de lotissement numéro 15-292 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

10.5 2015:06:110 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (L.A.U. Art. 102-116)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les permis et certificats conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement comprend les composantes énoncées à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le règlement sur les permis et certificats et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement sur les permis et certificats, le conseil souhaite procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement sur les permis et certificats numéro 15-293 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

10.6 2015:06:111 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (L.A.U. Art. 145.1)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les dérogations mineures conformément à l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge le règlement sur les dérogations mineures et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement sur les dérogations mineures, le conseil souhaite procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 15-294 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

**10.7 2015:06:112 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) (L.A.U. Art. 145.9)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble conformément à l'article 145.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, le conseil souhaite procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 15-295 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

**10.8 2015:06:113 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) (L.A.U. Art. 145.15)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément à l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil souhaite procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-296 soit soumis à la

consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

10.9 2015:06:114 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (L.A.U. Art. 145.31)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les usages conditionnels conformément à l'article 145.31 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT qu'avant d'adopter le présent règlement sur les usages conditionnels, le conseil souhaite procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le 1^{er} projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 15-297 soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE BRÛLAGE (C.M. Art. 445)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Guy Houde, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement portant sur le Brûlage.

12. 2015:06:115 EMBAUCHE PERSONNEL ÉTUDIANT ET INFORMATION TOURISTIQUE (Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager du personnel étudiant municipal pendant la période estivale, ainsi qu'un responsable pour le bureau d'information touristique.

CONSIDÉRANT que le directeur général, Jérôme Bouchard, a reçu confirmation en date du 16 avril 2015, de l'Équipe Emplois d'été Canada, de l'acceptation de la demande de contribution financière soumise à l'Initiative jeunesse Emploi d'été Canada, pour l'embauche de 3 étudiants pour une période de sept (7) semaines à 35 h/semaine;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'embaucher le personnel pour la saison estivale, à savoir :

➤ Laurie Bernier, préposée aux touristes

➤ Bryan Houde et Alexandre Lavoie, animateurs en loisir

à 35h/semaine comme employés étudiants, au taux horaire de 10.55 \$ plus 4 % de vacances pour une période de 7 semaines, débutant le 22 juin 2015. Un montant de 5.28 \$ de l'heure sera payé par Emploi d'été Canada (EÉC).

QUE madame Marjolaine Pelletier est embauchée comme responsable du bureau d'information touristique, selon les conditions de la convention collective, débutant le 8 juin 2015 et se terminant le 6 septembre 2015.

**13. 2015:07:116 AUTORISATION ACCÈS AU DOSSIER CSST – OFFRE
MUTUELLE PRÉVENTION DE LA FQM (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités du Québec a renouvelé le mandat de gestion de leur *Mutuelle FQM-prévention en santé et sécurité au travail* avec l'entreprise MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc.;

CONSIDÉRANT que la FQM offre à la municipalité de redevenir membre de leur mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation d'accès au dossier de l'employeur à la CSST doit être signée pour que la mutuelle puisse étudier le dossier afin de faire une offre à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise monsieur Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer l'autorisation d'accès au dossier CSST pour que la mutuelle de la FQM puisse faire une offre d'adhésion.

**14. 2015:06:117 CONTRAT TONTE PELOUSE ANCIENNE COOP 1 MOIS
20\$/SEMAINE (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que l'ancienne Coop appartient à la municipalité et que le terrain doit être entretenu;

CONSIDÉRANT que les Services entretien L.P. offrent leurs services pour la tonte de pelouse aux prix de 20 \$ plus taxes par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre des Services Entretien L.P. pour la tonte du terrain de la vieille Coop pour le mois de juin, soit 4 semaines à 20 \$ plus taxes chacune.

**15. 2015:06:118 CONTRAT RÉFECTION CARTE TOURISTIQUE 600 + tx
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la carte touristique de Petit-Saguenay a besoin d'être mise à jour avant de procéder à sa réimpression;

CONSIDÉRANT que 2LAJ Concepts offre ses services pour effectuer les modifications de la carte pour un montant de 600 \$ plus taxes, incluant la remise à la municipalité des fichiers-sources et les droits de reproduction pour les prochaines versions;

CONSIDÉRANT que le Comité touristique de Petit-Saguenay a accepté de participer à cette dépense pour un montant de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité accepte l'offre de 2LAJ Concepts pour la modification de la carte touristique pour un montant de 600 \$ plus taxes (Ch. 4240).

QU' un montant de 200 \$ sera facturé au Comité touristique de Petit-Saguenay pour leur participation au projet.

**16. AVIS DE MOTION – ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE
COMMUNE (C.M. Art. 445)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Guy Houde, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la conclusion d'une entente pour l'établissement d'une cour municipale commune.

**17. 2015:06:119 COMMANDITES : CORPORATION RIVIÈRE ST-JEAN 140 \$
ASSOCIATION RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY 135 \$
(C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont fait des demandes de commandites et que le conseil municipal désire encourager ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser les commandites suivantes pour encourager ces organismes :

- Corporation de la rivière Saint-Jean (2 billets souper-bénéfice) : 140 \$ Ch.
 - Ass. de la Rivière Petit-Saguenay (5 billets brunch-bénéfice) : 135 \$ Ch.4250
- TOTAL : 275 \$**

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1. 2015:06:120 SUBDIVISION LOT 53 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 53 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Richard Lemieux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit de se prononcer pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 53 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin **de créer le lot 53-3 rang 1 Est Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

18.2 2015:06:121 DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AVEC MINISTRE LAURENT LESSARD – DOSSIER SCIERIE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la scierie de Petit-Saguenay est fermée depuis plus d'un an;

CONSIDÉRANT que les activités de sciage représentent 60 emplois directs, indirects et induits dans le Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière est un maillon important de l'économie du Bas-Saguenay et que celle-ci est grandement affectée par l'absence d'activités de sciage;

CONSIDÉRANT que la scierie de Petit-Saguenay doit donc absolument être relancée afin de garantir la diversité économique, la création de richesses et le maintien en place de familles;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Scierie Dion et Fils de Saint-Raymond-de-Portneuf est propriétaire de la scierie depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT que le dossier de l'attribution de la garantie d'approvisionnement n'est toujours pas réglé;

CONSIDÉRANT que les retards dans l'attribution des droits pourraient compromettre la relance de la scierie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande au gouvernement du Québec d'agir rapidement dans le dossier;

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay réclame une rencontre d'urgence avec le député de Dubuc, M. Serge Simard, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, en présence des maires de L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis et Ferland-et-Boilleau afin de faire le point sur le dossier.

**18.3 2015:06:122 ATTESTATION UTILISATION COMPENSATIONS
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL 2014 (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 48 500 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

18.4 CONSULTATION PUBLIQUE DÉROGATION MINEURE LOT P58 RANG 2 EST PETIT-SAGUENAY (LUC GOBEIL)

Monsieur Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général, explique à la population l'objet de la demande de dérogation mineure de monsieur Luc Gobeil visant la diminution de la marge avant de la sa résidence de 10 mètres à 8.71 mètres pour régulariser une construction existante sur une partie du lot numéro 58 Rang 2 Est Petit-Saguenay (matricule 4126-17-3878).

18.5 2015:06:123 DÉROGATION MINEURE DIMINUTION MARGE AVANT RÉSIDENCE EXISTANTE LUC GOBEIL (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Gobeil a fait une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme de la municipalité afin de permettre une diminution de la marge avant de 10 mètres à 8.71 mètres pour régularisé sa résidence existante sur une partie du lot numéro 58 Rang 2 Est Petit-Saguenay, Canton Dumas (matricule 4126-17-3878);

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a transmis sa recommandation d'acceptation de ladite demande au conseil municipal le 23 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune objection à ladite dérogation mineure lors de la consultation publique tenue le 1^{er} juin 2015;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte la dérogation mineure au règlement d'Urbanisme de la municipalité, numéro 89-117, demandée par M. Luc Bouchard afin de permettre une diminution de la marge avant latérale de 10 mètres à 8.71 mètres pour régulariser une construction existante sur une partie du lot numéro 58 Rang 2 Est Petit-Saguenay, Canton Dumas (matricule 4126-17-3878);

19. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date du 24 avril, Industrie Canada, transmettant les licences radio pour la nouvelle répéitrice numérique.
2. En date de mai, BIOLAB, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de mai 2015.
3. En date du 4 mai, Station Mont-Édouard, Claude Boudreault, directeur général, invitant à participer encore pour la prochaine saison de ski du Programme de gratuité des cartes de saisons pour les enfants de 13 ans et moins de la municipalité, pour un montant 1000 \$ et en échange la municipalité reçois une carte de saison corporative.
4. En date du 22 mai, CPTAQ, France Simard, services des enquêtes, informant que le droit acquis pour agrandir le terrain existant acquis par Mme Renée-Claude Morin n'est pas recevable puisque l'opération cadastrale dudit terrain a

été réalisée après l'entrée de la Loi. Une demande d'autorisation sera nécessaire pour agrandir le terrain et y construire une nouvelle résidence.

5. En date du 26 mai, CPTAQ, Stéphanie Lavallée, informant que les personnes qui ont demandé à rencontrer la Commission, à savoir M. Camil Boudreault et Mme Katie Boulianne, rencontreront les commissaires le 29 juin à Alma.
6. En date du 27 mai, CPTAQ, Ghislain Girard, commissaire, transmettant l'analyse préliminaire de la demande d'autorisation de M. Gerry Dufour pour la construction d'une résidence de villégiature sur son lot, et informant qu'elle devrait être autorisée.
7. En date du 28 mai, Dubuc, Lessard & Associés inc., Véronique Boudreault, expert en sinistre, informant M. Denis Boudreault que la municipalité n'est pas responsable des dommages par l'eau à sa résidence en le référant à l'assureur de l'entrepreneur Yves Houde qui assure le déneigement pour la municipalité.
8. En date du 27 avril, ministère de la Famille, Marie-Josée Poulin, transmettant un chèque au montant de 5250 \$ correspondant au dernier versement prévu suite au dépôt du plan d'action en faveur des aînés et de la reddition de comptes inhérente à la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*.
9. En date du 8 mai, Tremblay & Cie ltée, syndic, transmettant un chèque de 32 417.05 \$ correspondant aux taxes impayées de la Coopérative de solidarité Valoribois.
10. En date du 19 mai, ministère des Affaires municipales, informant qu'un dépôt d'un montant de 87 255 \$ correspondant à participation du gouvernement pour l'emprunt des travaux de rénovation de l'aréna.
11. En date du 15 mai, la Mutuelle des municipalités du Québec, Linda Daoust, transmettant un chèque au montant de 3908 \$ correspondant à la ristourne pour 2014.
12. En date du 15 mai, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant un chèque de 10 000 \$ correspondant à la participation de la MRC pour l'opération du bureau d'information touristique pour la saison 2015.
13. En date du 22 mai, ministère de la Sécurité publique, Denis Landry, directeur du rétablissement, transmettant un chèque de 50 000 \$ correspondant à la 6^e avance pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide financière relatif aux pluies abondantes survenues les 28-29 août 2011 et du glissement de terrain du 12 mai 2013.
14. En date du 23 mai, ministère des Affaires municipales, informant qu'un dépôt d'un montant de 54 507 \$ correspondant à participation du gouvernement pour l'emprunt des travaux de l'eau potable.
15. En date du 14 mai, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de mars 2015, pour un montant de 256.62 \$.
16. En date du 30 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, informant que les chèques dans le cadre de la Politique d'aide aux communautés ont été transmis aux 4 organismes selon la résolution municipale # 2015:03:45, pour un total de 8000 \$.
17. En date du 27 mai, Mutuelle des municipalités du Québec, invitant à inscrire des initiatives de gestion des risques qui a contribué à réduire les sinistres graves ou répétés, dans le cadre du Mérite MMQ 2015 avec 17 500 \$ en prix.

18. En date du 21 avril, bureau du député Serge Simard, Janick Gagné, conseillère politique, accusant réception de la demande de subvention relativement au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
19. En date du 28 avril, ministère des Transports, Robert Poëti, confirmant qu'une subvention de 48 450 \$ est accordée dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015.
20. En date du 8 mai, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Industrie et de l'Inclusion, annonçant que la 13^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles se tiendra du 5 au 11 octobre 2015.
21. En date du 12 mai, Revenu Québec, transmettant l'avis de cotisation suite à la déclaration d'impôt effectué pour l'année 2014.
22. En date du 27 mai, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Alain Thibeault, directeur général, informant que la direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean portera désormais le nom de *Direction générale du secteur nord-est* et que la direction des opérations intégrées s'appellera la *Direction de la gestion des forêts Saguenay-Lac-Saint-Jean*.
23. En date du 30 avril, Tremblay & Cie Ltée, syndic, informant que la première assemblée des créanciers dans l'affaire de la faillite de la Coopérative de solidarité Valoribois se tiendra le 26 mai à Chicoutimi.
24. En date du 12 mai, Alliance forêt boréale, Jean-Pierre Boivin, invitant à devenir membre de leur organisation qui défend les intérêts de la foresterie boréale.
25. En date du 26 mai, Hydro-Québec, informant qu'ils procéderont au recensement des compteurs d'électricité situés à proximité de réservoir de propane fixe.
26. En date du 29 mai, Fondation rues principales invitant au 28^e colloque annuel le 23 septembre à Québec.

OFFRES DE SERVICE

DimOnOff : Lumière de rue au DEL à intensité variable

REVUES ET PUBLICATIONS

Le Lingot – Quorum – Marché Municipal – Géomatique – Constructo.

20. RAPPORT DOSSIERS MUNICIPAUX

- Aurore Gagné invite au souper-bénéfice au profit de la fabrique le 6 juin 2015 avec un bar à pâte, humour et chorale pour la soirée.
- Guy Houde invite la population au spectacle d'Atchoum le 24 juin à l'aréna au coût de 10 \$ par enfant et 5 \$ par adulte, jus et hot-dog seront servis.
- Ginette Côté invite à la fête des voisins le 6 juin au parc de la croix avec tournoi et animation. Remercie les bénévoles pour le ménage des fleurs du parc, et qu'une corvée de nettoyage aura lieu le 3 juin à 9h00 AM.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 05, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussigné, Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2015:06:100 – 2015:06:103 – 2015:06:105 – 2015:06:115 – 2015:06:117 – 2015:06:118 – 2015:06:119.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

JÉRÔME BOUDHARD
Secrétaire -trésorier et Directeur général